

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE NO. 68 DE MGR DE MONTRÉAL

III. LES THÉÂTRES.

Le Décret XXIV du 6e Concile : *De periculis morum* nous indique d'une manière spéciale les dangers pour les mœurs, que comportent certaines danses, les fréquentations, l'abus des liqueurs, et autres amusements de ce genre. Il est dans l'esprit de ce Décret de défendre aux fidèles non-seulement les objets particuliers qu'il signale à leur attention, mais encore de les mettre sur leurs gardes contre toute autre occasion de péché. Or, parmi ces occasions, nous devons placer les théâtres, qui sont, la plus grande partie du temps, loin d'être des écoles de bonnes mœurs. Je crois devoir signaler entr'autres le *Dime Museum*, petit théâtre d'amusements à Montréal, sur lequel il m'est venu des informations qui ne le recommandent en aucune façon.

En engageant les fidèles de votre paroisse à s'abstenir de la fréquentation de tous les théâtres suspects ou mauvais, vous leur ferez connaître qu'ils ne peuvent en conscience fréquenter eux-mêmes ou laisser leurs enfants fréquenter le petit théâtre dont j'ai parlé plus haut. Les jeunes gens et les jeunes filles ne peuvent y recueillir que la perte de la modestie chrétienne.

Il est aussi venu à ma connaissance que de jeunes enfants des écoles se permettent d'y mettre les pieds, aux jours de congé. Avertissez sérieusement les directeurs de vos écoles de garçons et de filles, qu'ils doivent défendre strictement à leurs élèves de ne plus jamais s'exposer aux dangers de ces théâtres. Ils y prendront des goûts malsains et dont les mauvaises conséquences seront désastreuses pour le salut de leurs âmes.

De plus, faites observer aux fidèles que si l'autorité n'élève pas la voix chaque fois qu'il y a des théâtres mauvais ou dangereux, il ne s'ensuit pas qu'ils puissent les fréquenter ou y laisser aller leurs enfants. En tout temps, ils doivent les regarder comme plus ou moins suspects, et dès qu'ils ont connaissance, par une voie juste et raisonnable, qu'il y a du danger, leur devoir est de s'éloigner et d'en écarter leurs familles.

Mardi dernier a eu lieu au Carmel, à Hochelaga la célébration des noces d'or de la révérende Mère Séraphine, du divin-Cœur de Jésus, Prieure du monastère.

Sa Grandeur Mgr de Montréal officia, et le sermon fut prêché par le R. P. Tortel O. M. I., supérieur des Oblats de Lowell.

Plusieurs prêtres assistaient à cette cérémonie.

La révérende Mère Séraphine est née à Reims, France et a aujourd'hui 68 ans.

Non seulement des services funèbres, pour le repos de l'âme de Mgr Bourget, sont célébrés dans le diocèse, dans le Canada, mais aussi aux États-Unis.